

**PARMI LES VICTIMES IMMÉDIATES DE LA NOUVELLE LOI DARMANIN,**

**DES JEUNES QUI BOSSENT... ET QUI ATTENDAIENT DES PAPIERS !**



Ils ont un moment espéré que la loi Darmanin sur l'immigration allait mettre fin à leur situation aussi absurde que scandaleuse. Mais entre le discours "politicien" du gouvernement et la réalité du projet puis de la loi de Macron et Darmanin, il y avait et il reste un fossé !

**D'abord protégés et formés professionnellement, ensuite recrutés... puis sommés de tout quitter !**

La plupart ont été pris en charge par la Métropole ou le Département comme mineurs isolés à leur arrivée en France, certains pendant plusieurs années. Ils ont obtenu des diplômes professionnels, ont été embauchés à l'issue de leurs études, souvent en CDI et par des patrons qui les ont formés en apprentissage. Et pourtant, sans tenir aucun compte de leur intégration réussie, la Préfecture leur a refusé les papiers et ordonné de quitter la France ! Ils font aujourd'hui partie de ces travailleurs sans-papiers à qui Macron et Darmanin ont fait miroiter une possible régularisation, pour finalement les laisser tomber sous la pression de l'extrême-droite et des Républicains de Ciotti.

Commis de cuisine indispensables pour les restaurants qui les emploient, mécaniciens poids lourds, maçons, menuisiers, ouvriers dans des entreprises qui peinent à recruter, ils sont déjà au boulot, payent des cotisations sociales et des impôts, et la Préfecture du Rhône leur ordonne de tout lâcher pour rentrer dans des pays qu'ils ont quittés depuis longtemps, où aucun boulot ne les attend... après que les collectivités locales et l'Éducation nationale aient financé leur prise en charge et leur formation !

D'autres, titulaires de BTS, Bacs pro, CAP, ont été stoppés avant ou au moment même de signer les contrats de travail promis par leurs patrons !

**Au nom de quoi ce carnage ?**

Ne croyez pas que les jeunes majeurs dont nous parlons, victimes d'OQTF, soient de dangereux délinquants comme la propagande du gouvernement le fait croire. Ce qui leur est reproché, c'est d'avoir eu des notes trop moyennes ou trop d'absences à l'école, ou d'avoir présenté des actes de naissance avec un tampon trop humide, une impression inadéquate, ou une faute d'orthographe. Certains se voient reprocher un comportement trop rebelle du temps de leur minorité au regard de rapports malveillants de structures d'accueil plus habituées à la dénonciation et la répression qu'aux méthodes éducatives.

Si la nouvelle loi ne comporte aucune mesure de régularisation, il n'y a pas grand-chose à attendre des régularisations exceptionnelles à la discrétion des préfets promises par Macron-Darmanin. Comment imaginer que la Préfète du Rhône qui a commencé par délivrer des obligations de quitter le territoire, au mépris de la situation de travail des intéressés, change brutalement son fusil d'épaule si elle n'y est pas obligée ?

Seules des mobilisations acharnées pourront nous permettre d'arracher la régularisation des sans-papiers !

Notre exigence :

**RETRAIT DE LA LOI IMMIGRATION  
RÉGULARISATIONS DE TOUS LES SANS PAPIERS**

Collectif Jeunes RESF69, le 12 janvier 2024